

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

ARRÊTE N° 2026/140

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'organisation d'une expo auto (avec la concession TOYOTA) **le vendredi 2 Octobre 2026 et le samedi 3 Octobre 2026** demandée par Madame Enricka BAYARD, directrice du Crédit Mutuel – 14 rue Albert Thomas – 62380 LUMBRES.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur les deux emplacements de parking sur la gauche dans le sens de la circulation face aux n° 12 - 14 rue Albert Thomas le **Vendredi 2 Octobre 2026 et le Samedi 3 Octobre 2026**.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur un emplacement de parking devant le n° 14 rue Pasteur le **Vendredi 2 Octobre 2026 et le Samedi 3 Octobre 2026**.

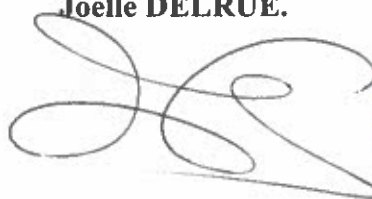
Article 3 : La pose de la signalisation sera assurée par les Services Techniques.

Article 4 :
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Madame Enricka BAYARD, directrice du Crédit Mutuel,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 29 Septembre 2026.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **30 SEP. 2026.**